

DÉPARTEMENT  
NORD

-----

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	09

Date de la convocation
10/09/2018

Date d'affichage
10/09/2018

Objet de la délibération
--------------------------

Avis sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 2800 bovins à l'engraissement par la SCEA GRARD B&D  
(Enquête publique du 17/09/2018 au 16/10/2018)



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE **GHISSIGNIES**

Séance du 17 SEPTEMBRE 2018

L'an DEUX MILLE DIX HUIT  
et le DIX SEPT SEPTEMBRE  
à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Pierre DEUDON, Maire.

Présents : M. SEIGNEZ – M. CARLIER – M. TRICOT – M. BOQUET –  
M. GABELLE – Mme MARQUES – Mme SANTERRE –  
Mme LALLEMAND –

Absent excusé : M. LEFEBVRE –

Secrétaire : M. CARLIER –

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'un courrier en date du 27 août 2018 émanant de Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais (*Préfecture - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau des Installations classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement - Section des Installations Classées*) l'informant et lui communiquant le dossier d'enquête publique du 17 septembre 2018 au 16 octobre 2018 inclus sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 2800 bovins à l'engraissement par la SCEA GRARD B&D -dont le siège social est situé 1 rue de Bihucourt 62121 BEHAGNIES- sur le territoire des communes de BEHAGNIES et BOUSIES.

Conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté préfectoral du 24 août 2018 portant ouverture de l'enquête publique, le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation ci-dessus mentionnée.

Le projet n'impacte la commune de GHISSIGNIES que par la localisation d'une zone de pâturage d'animaux (6 hectares 64) dans le secteur de la « Rue de la Station », derrière les habitations, aucune parcelle du territoire communal n'étant concernée par l'épandage.

Après l'exposé de Monsieur le Maire et étude des documents constituant le dossier d'enquête publique, le Conseil Municipal décide (6 voix CONTRE et 3 ABSTENTIONS) :

- d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** sur la demande d'autorisation d'exploiter un élevage de 2800 bovins par la SCEA GRARD B&D en raison du fait que le chemin d'accès à la seule zone de pâturage projetée sur GHISSIGNIES -en l'occurrence la voie communale n° 6 dite « Rue de la Station »- est une voie étroite desservant un quartier résidentiel, voie non aménagée pour supporter le passage régulier d'imposants et lourds véhicules de transport d'animaux, ce qui ne manquera pas de se produire en cas de validation du projet, pour assurer l'acheminement du bétail au pâturage.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme



Le Maire

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture

le  
et publication ou notification  
du